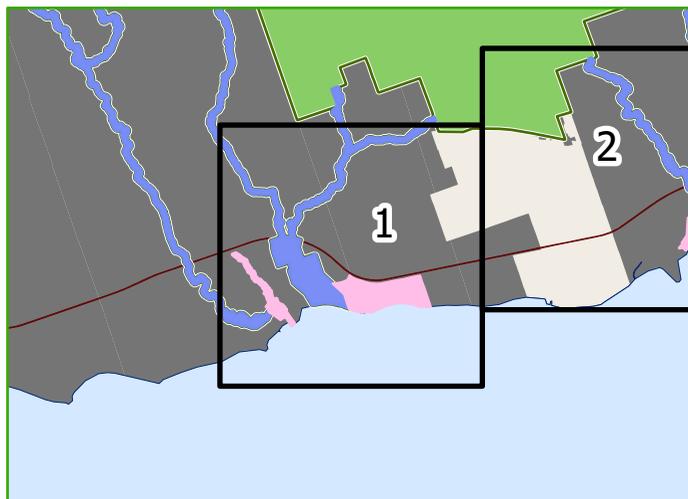


ceinture de verdure



Zone du Plan de la ceinture de verdure, partie de la carte et agrandissement

Vallée fluviale urbaine proposée – carte 1

LÉGENDE

- | | |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Zone de la ceinture de verdure* | Zones de peuplement à l'extérieur de la ceinture de verdure |
| Campagne protégée | Limites municipales |
| Système du patrimoine naturel | Routes ou routes principales |
| Villes et villages | Les cartes sont fournies aux fins de consultation seulement |
| Vallées fluviales urbaines | |
| Vallées fluviales urbaines proposées | |
| Zone de la plan d'aménagement de l'escarpment Niagara | |
| Zone de la moraine d'Oak Ridges | |

Ontario

Notes: Nous nous sommes efforcés d'intégrer avec précision ces renseignements à la carte. Toute fois, cette carte ne devrait pas servir à trouver l'emplacement exact d'éléments ou de routes. Pour de plus amples renseignements sur les limites précises et les zones de peuplement, y compris la ceinture de verdure villes/villages et hameaux, les municipalités appropriées devraient être consultées.

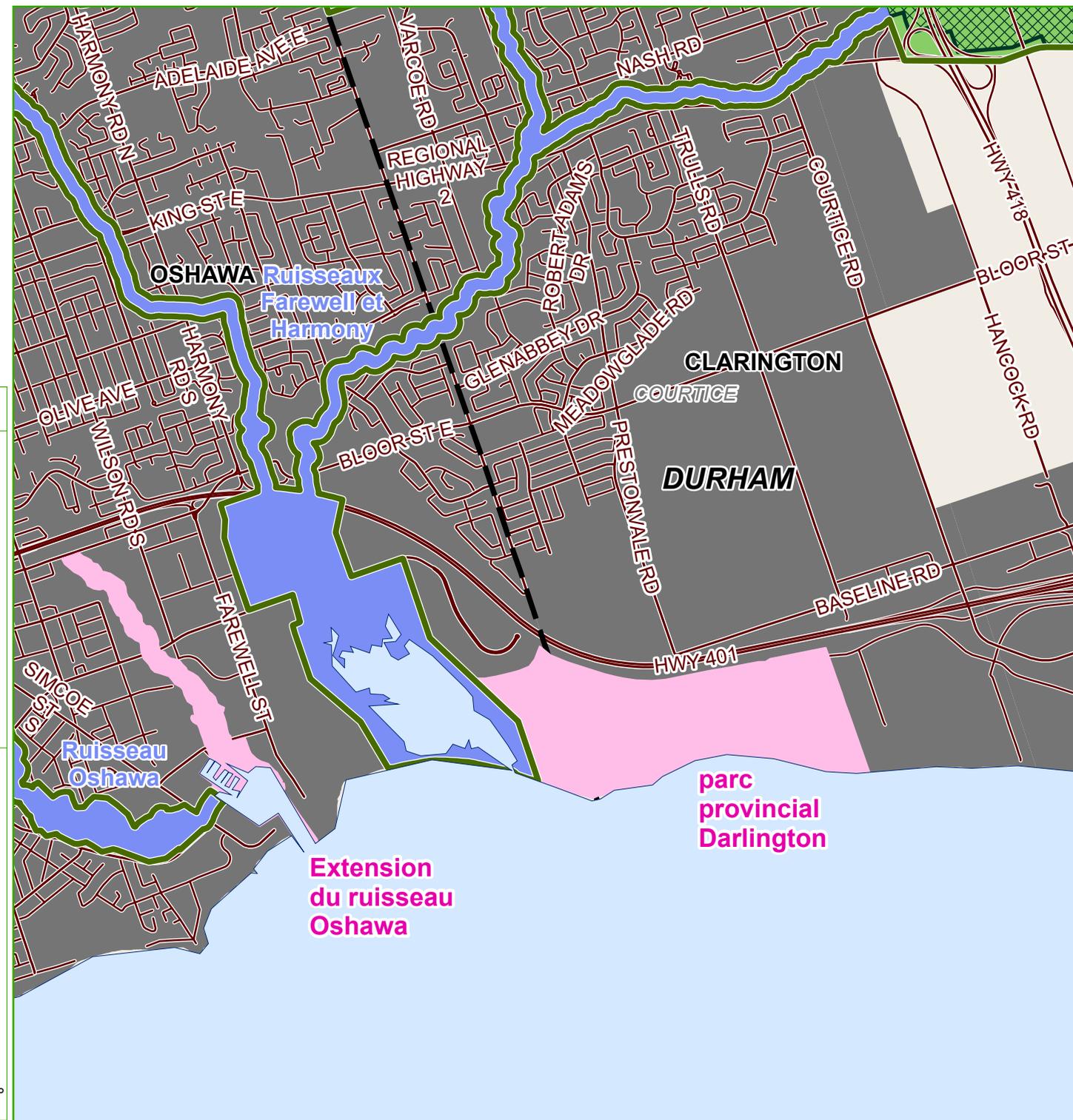
Source de renseignements: Production et sources de données provenant du ministère des Affaires municipales et du Logement, du Ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts, du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs et du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2022.

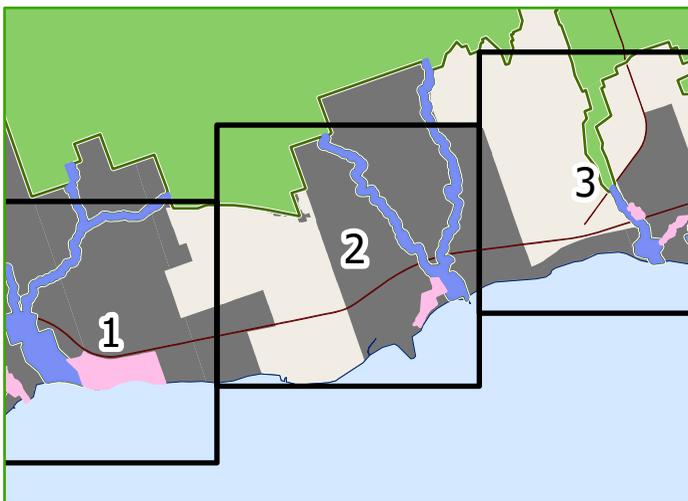
*Règlement de l'Ontario 59/05, dans sa version modifiée.

0 0.3 0.6 1.2 Km

1 cm correspond à 394 m Nord de la carte : 0°



ceinture de verdure



LÉGENDE

- | | |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Zone de la ceinture de verdure* | Zones de peuplement à l'extérieur de la ceinture de verdure |
| Campagne protégée | Limites municipales |
| Système du patrimoine naturel | Routes ou routes principales |
| Villes et villages | Les cartes sont fournies aux fins de consultation seulement |
| Vallées fluviales urbaines | |
| Vallées fluviales urbaines proposées | |
| Zone de la plan d'aménagement de l'escarpment Niagara | |
| Zone de la moraine d'Oak Ridges | |

Notes: Nous nous sommes efforcés d'intégrer avec précision ces renseignements à la carte. Toute fois, cette carte ne devrait pas servir à trouver l'emplacement exact d'éléments ou de routes. Pour de plus amples renseignements sur les limites précises et les zones de peuplement, y compris la ceinture de verdure villes/villages et hameaux, les municipalités appropriées devraient être consultées.

Source de renseignements: Production et sources de données provenant du ministère des Affaires municipales et du Logement, du Ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts, du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs et du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2022.

*Règlement de l'Ontario 59/05, dans sa version modifiée.

0 0.3 0.6 1.2 Km

1 cm correspond à 394 m Nord de la carte : 0°

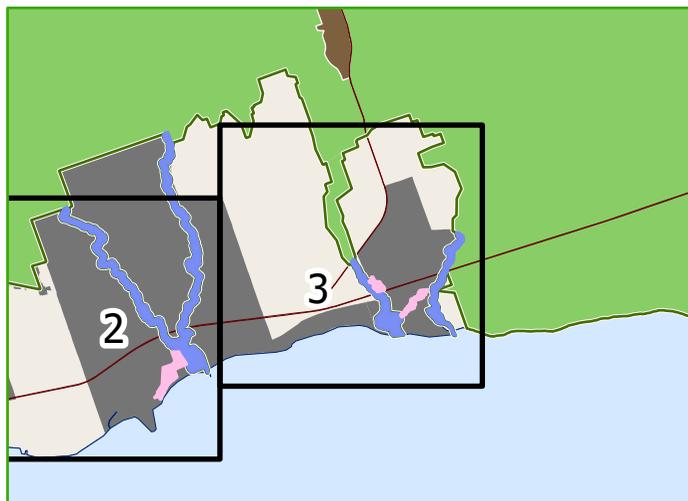
Ontario

Zone du Plan de la ceinture de verdure, partie de la carte et agrandissement

Vallée fluviale urbaine proposée – carte 2



ceinture de verdure



Zone du Plan de la ceinture de verdure, partie de la carte et agrandissement

Vallée fluviale urbaine proposée – carte 3

LÉGENDE

- | | |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Zone de la ceinture de verdure* | Zones de peuplement à l'extérieur de la ceinture de verdure |
| Campagne protégée | Limites municipales |
| Système du patrimoine naturel | Routes ou routes principales |
| Villes et villages | Les cartes sont fournies aux fins de consultation seulement |
| Vallées fluviales urbaines | |
| Vallées fluviales urbaines proposées | |
| Zone de la plan d'aménagement de l'escarpment Niagara | |
| Zone de la moraine d'Oak Ridges | |

Ontario

Notes: Nous nous sommes efforcés d'intégrer avec précision ces renseignements à la carte. Toute fois, cette carte ne devrait pas servir à trouver l'emplacement exact d'éléments ou de routes. Pour de plus amples renseignements sur les limites précises et les zones de peuplement, y compris la ceinture de verdure villes/villages et hameaux, les municipalités appropriées devraient être consultées.

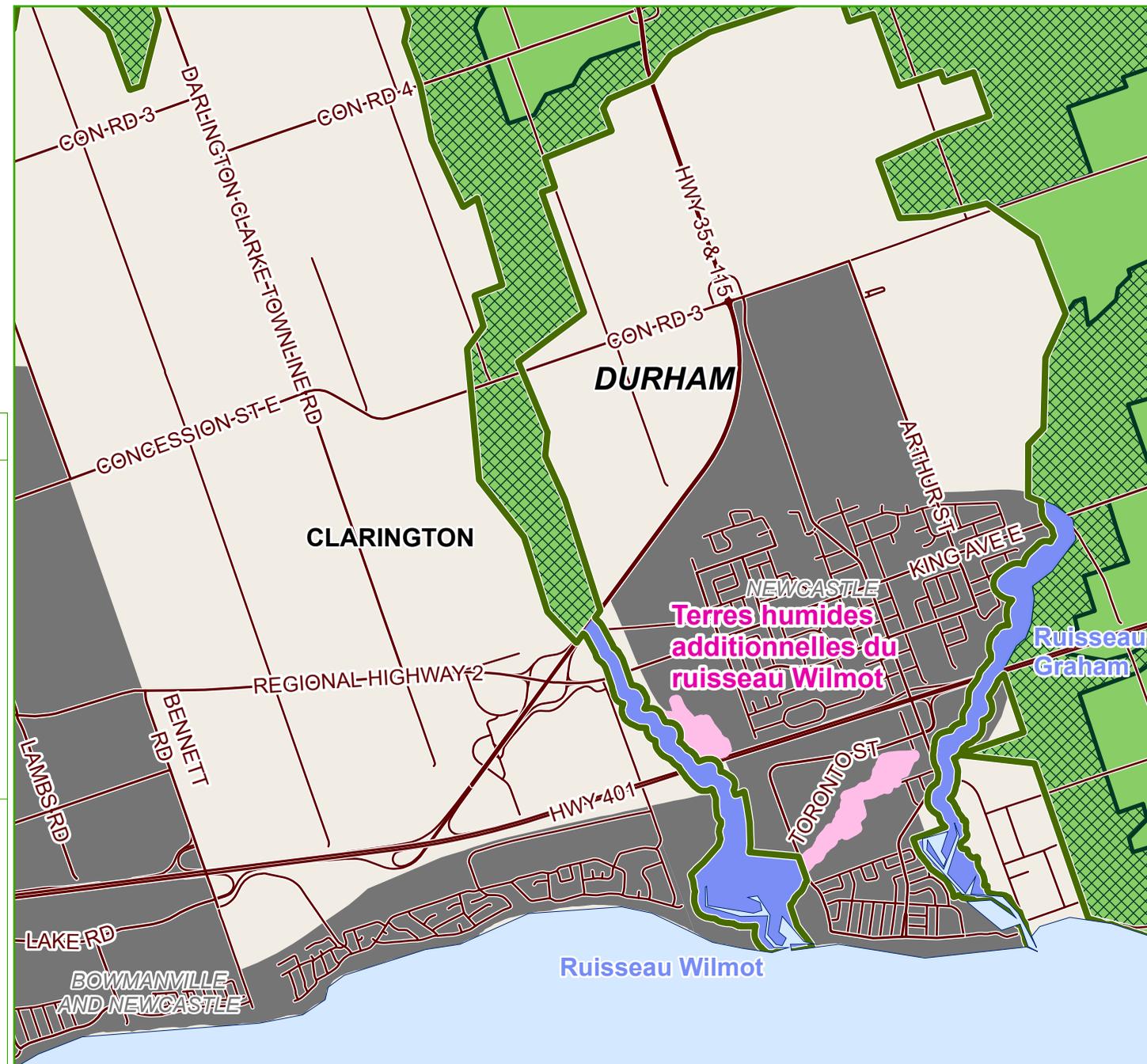
Source de renseignements: Production et sources de données provenant du ministère des Affaires municipales et du Logement, du Ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts, du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs et du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2022.

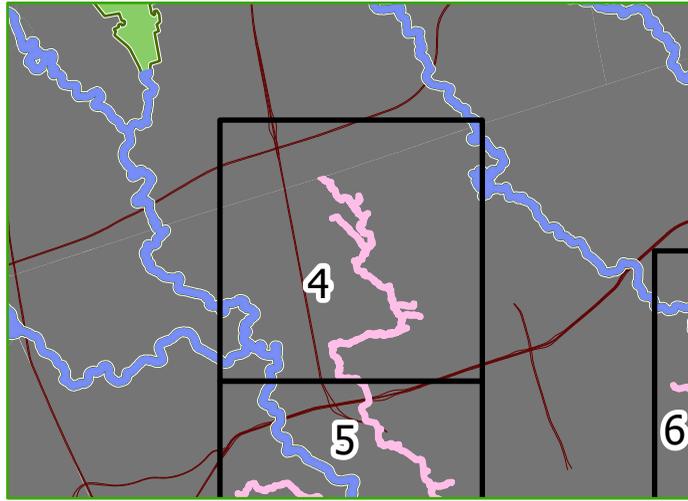
*Règlement de l'Ontario 59/05, dans sa version modifiée.

0 0.3 0.6 1.2 Km

1 cm correspond à 394 m Nord de la carte : 0°



ceinture de verdure



LÉGENDE

-  Zone de la ceinture de verdure*
-  Campagne protégée
-  Système du patrimoine naturel
-  Villes et villages
-  Vallées fluviales urbaines
-  Vallées fluviales urbaines proposées
-  Zone de la plan d'aménagement de l'escarpment Niagara
-  Zone de la moraine d'Oak Ridges
-  Zones de peuplement à l'extérieur de la ceinture de verdure
-  Limites municipales
-  Routes ou routes principales

Ontario 

**Les cartes sont fournies
aux fins de consultation
seulement**

Notes: Nous nous sommes efforcés d'intégrer avec précision ces renseignements à la carte. Toute fois, cette carte ne devrait pas servir à trouver l'emplacement exact d'éléments ou de routes. Pour de plus amples renseignements sur les limites précises et les zones de peuplement, y compris la ceinture de verdure villes/villages et hameaux, les municipalités appropriées devraient être consultées.

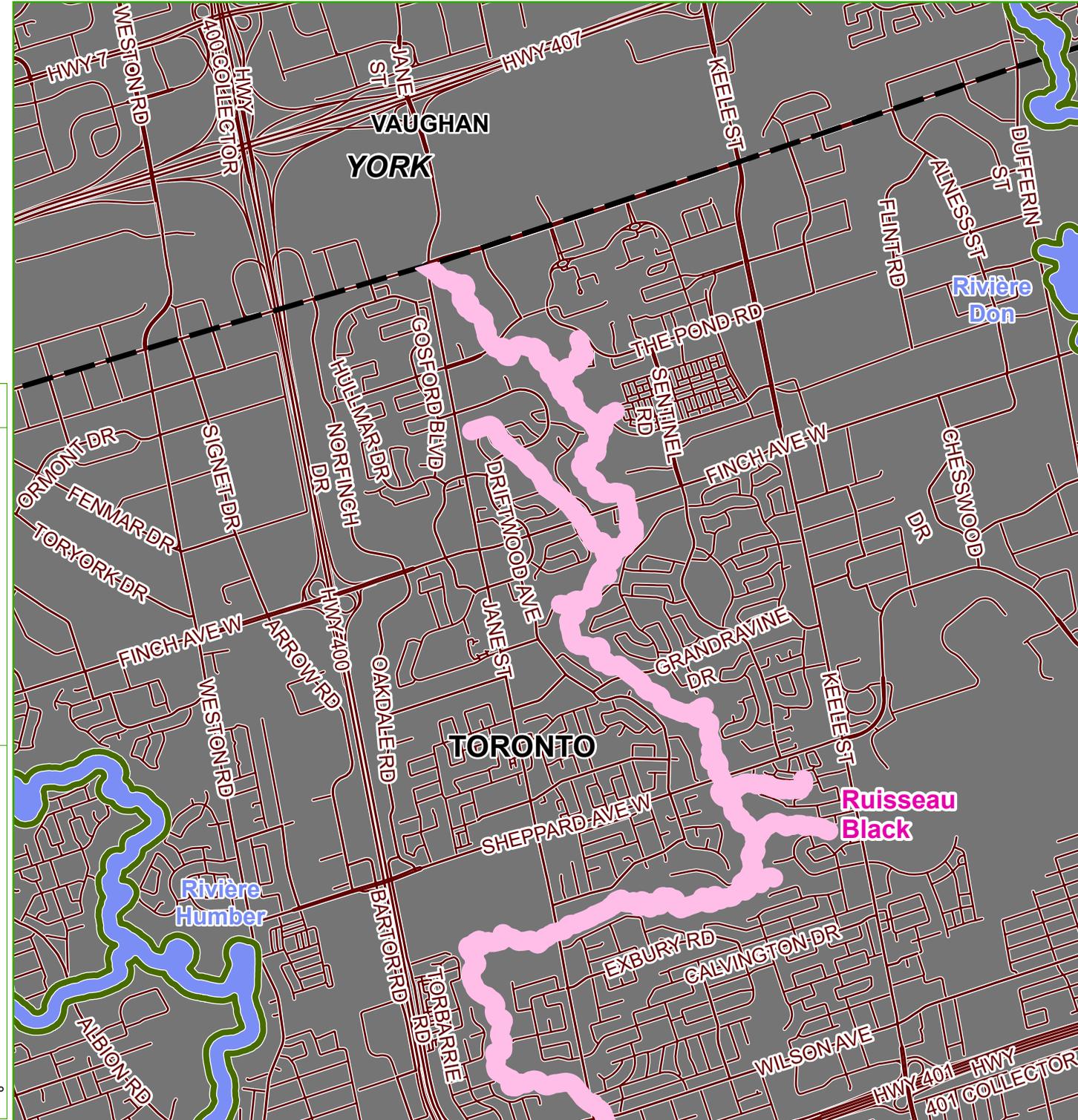
Source de renseignements: Production et sources de données provenant du ministère des Affaires municipales et du Logement, du Ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts, du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs et du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2022.

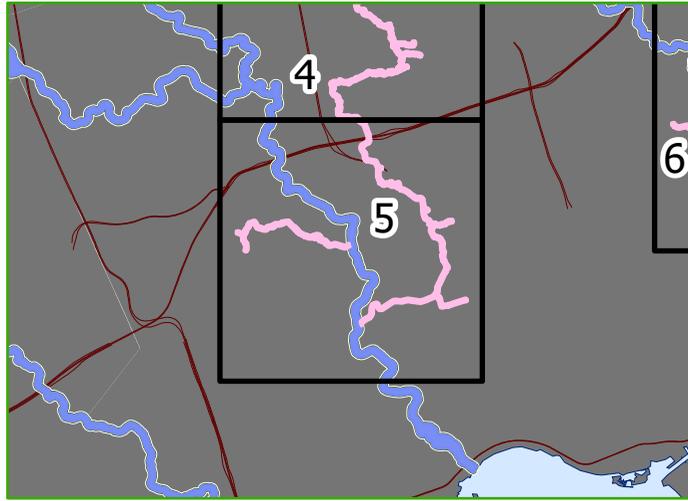
*Règlement de l'Ontario 59/05, dans sa version modifiée.

0 0.3 0.6 1.2 Km

1 cm correspond à 394 m Nord de la carte : 0°



ceinture de verdure



LÉGENDE

- Zone de la ceinture de verdure*
- Campagne protégée
- Système du patrimoine naturel
- Villes et villages
- Vallées fluviales urbaines
- Vallées fluviales urbaines proposées
- Zone de la plan d'aménagement de l'escarpment Niagara
- Zone de la moraine d'Oak Ridges
- Zones de peuplement à l'extérieur de la ceinture de verdure
- Limites municipales
- Routes ou routes principales

**Les cartes sont fournies
aux fins de consultation
seulement**

Notes: Nous nous sommes efforcés d'intégrer avec précision ces renseignements à la carte. Toute fois, cette carte ne devrait pas servir à trouver l'emplacement exact d'éléments ou de routes. Pour de plus amples renseignements sur les limites précises et les zones de peuplement, y compris la ceinture de verdure villes/villages et hameaux, les municipalités appropriées devraient être consultées.

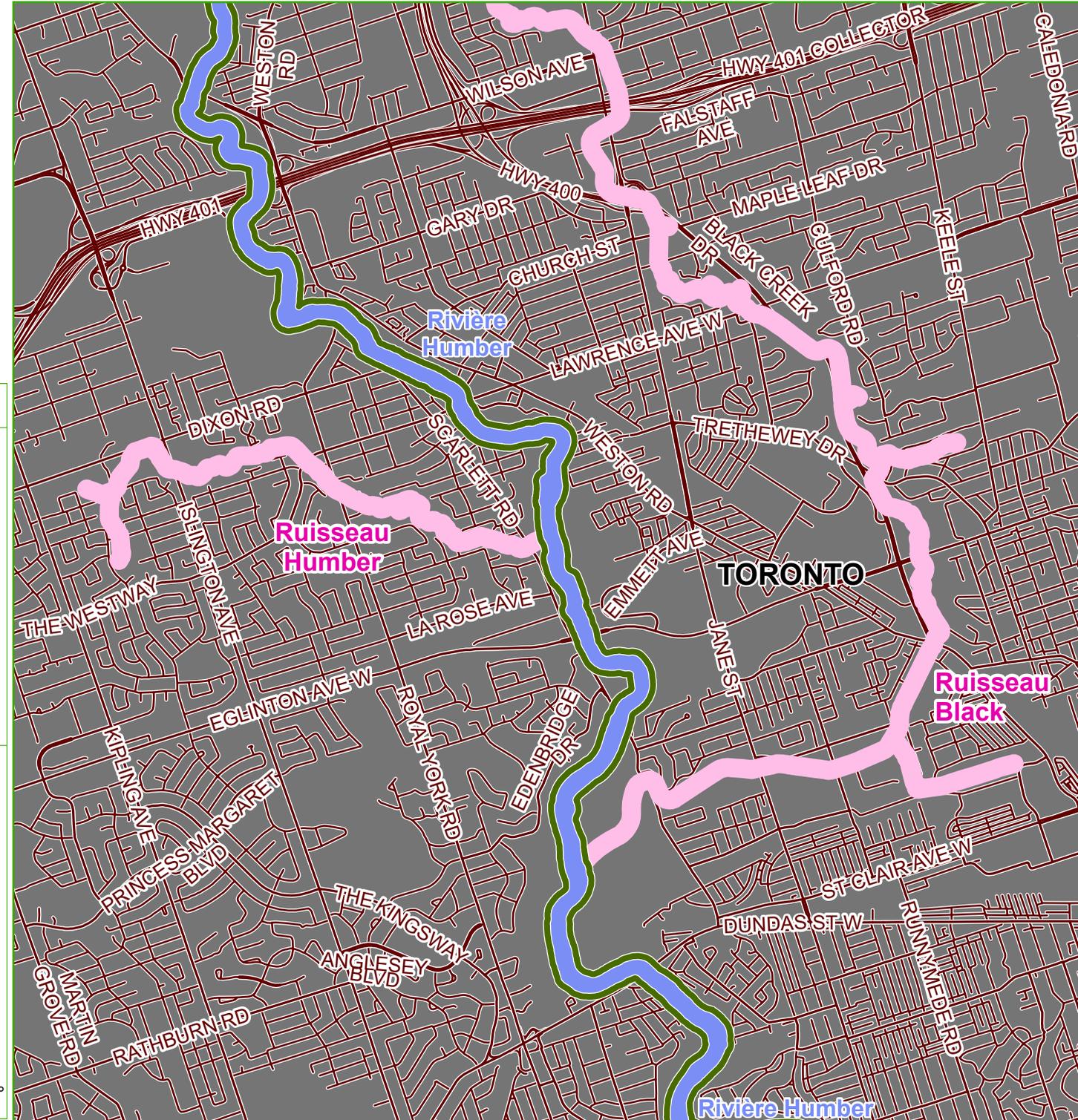
Source de renseignements: Production et sources de données provenant du ministère des Affaires municipales et du Logement, du Ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts, du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs et du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2022.

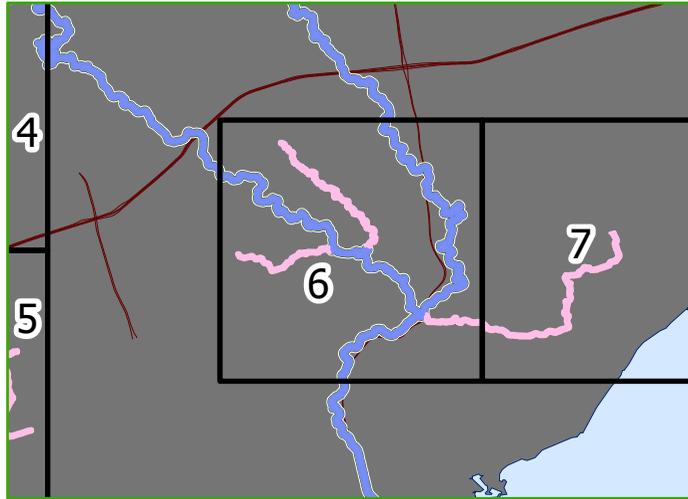
*Règlement de l'Ontario 59/05, dans sa version modifiée.

0 0.3 0.6 1.2 Km

1 cm correspond à 394 m Nord de la carte : 0°



ceinture de verdure



LÉGENDE

-  Zone de la ceinture de verdure*
-  Campagne protégée
-  Système du patrimoine naturel
-  Villes et villages
-  Vallées fluviales urbaines
-  Vallées fluviales urbaines proposées
-  Zone de la plan d'aménagement de l'escarpment Niagara
-  Zone de la moraine d'Oak Ridges
-  Zones de peuplement à l'extérieur de la ceinture de verdure
-  Limites municipales
-  Routes ou routes principales

Ontario 

**Les cartes sont fournies
aux fins de consultation
seulement**

Notes: Nous nous sommes efforcés d'intégrer avec précision ces renseignements à la carte. Toutefois, cette carte ne devrait pas servir à trouver l'emplacement exact d'éléments ou de routes. Pour de plus amples renseignements sur les limites précises et les zones de peuplement, y compris la ceinture de verdure villes/villages et hameaux, les municipalités appropriées devraient être consultées.

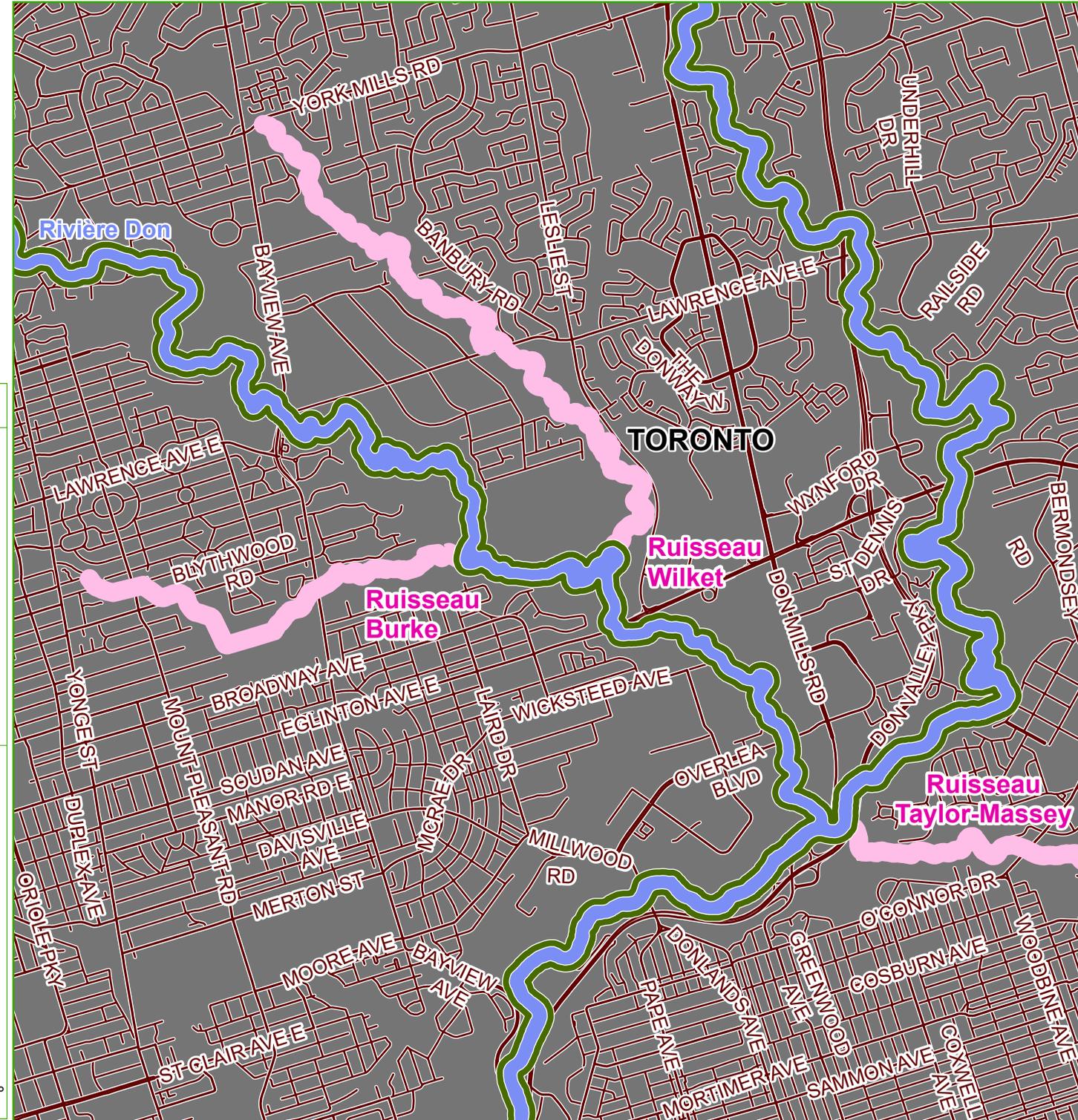
Source de renseignements: Production et sources de données provenant du ministère des Affaires municipales et du Logement, du Ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts, du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs et du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2022.

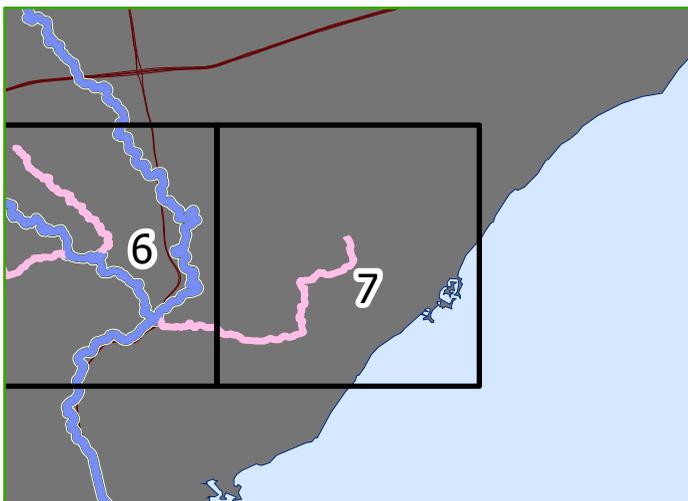
*Règlement de l'Ontario 59/05, dans sa version modifiée.

0 0.3 0.6 1.2 Km

1 cm correspond à 394 m Nord de la carte : 0°



ceinture de verdure



LÉGENDE

-  Zone de la ceinture de verdure*
-  Campagne protégée
-  Système du patrimoine naturel
-  Villes et villages
-  Vallées fluviales urbaines
-  Vallées fluviales urbaines proposées
-  Zone de la plan d'aménagement de l'escarpment Niagara
-  Zone de la moraine d'Oak Ridges
-  Zones de peuplement à l'extérieur de la ceinture de verdure
-  Limites municipales
-  Routes ou routes principales

Ontario 

**Les cartes sont fournies
aux fins de consultation
seulement**

Notes: Nous nous sommes efforcés d'intégrer avec précision ces renseignements à la carte. Toute fois, cette carte ne devrait pas servir à trouver l'emplacement exact d'éléments ou de routes. Pour de plus amples renseignements sur les limites précises et les zones de peuplement, y compris la ceinture de verdure villes/villages et hameaux, les municipalités appropriées devraient être consultées.

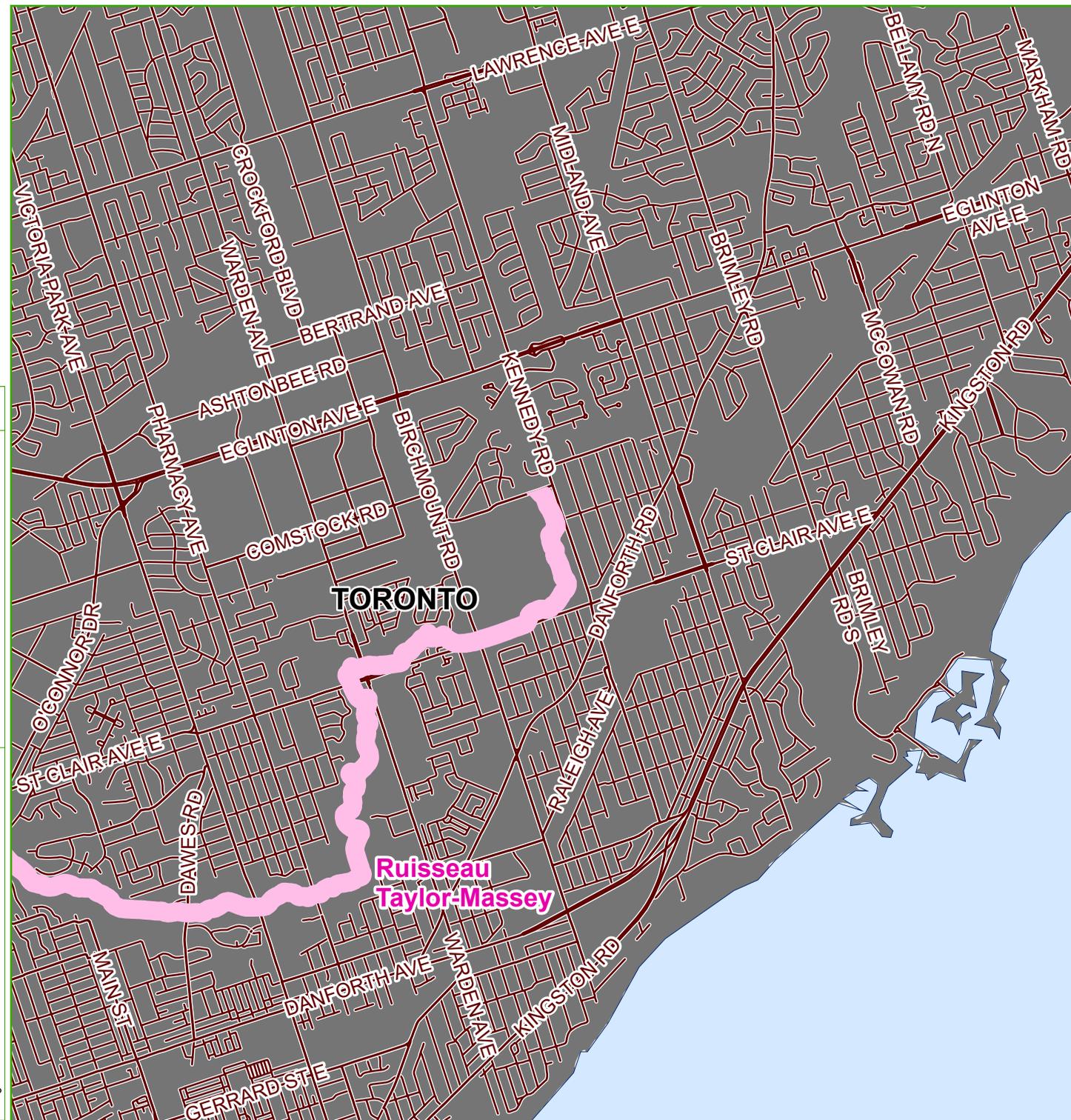
Source de renseignements: Production et sources de données provenant du ministère des Affaires municipales et du Logement, du Ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts, du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs et du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2022.

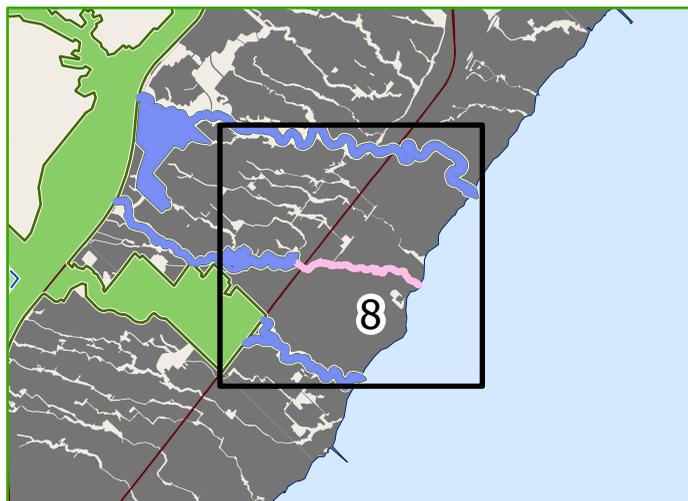
*Règlement de l'Ontario 59/05, dans sa version modifiée.

0 0.3 0.6 1.2 Km

1 cm correspond à 394 m Nord de la carte : 0°



ceinture de verdure



LÉGENDE

- | | |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Zone de la ceinture de verdure* | Zones de peuplement à l'extérieur de la ceinture de verdure |
| Campagne protégée | Limites municipales |
| Système du patrimoine naturel | Routes ou routes principales |
| Villes et villages | Les cartes sont fournies
aux fins de consultation
seulement |
| Vallées fluviales urbaines | |
| Vallées fluviales urbaines proposées | |
| Zone de la plan d'aménagement de l'escarpment Niagara | |
| Zone de la moraine d'Oak Ridges | |

Ontario

Notes: Nous nous sommes efforcés d'intégrer avec précision ces renseignements à la carte. Toute fois, cette carte ne devrait pas servir à trouver l'emplacement exact d'éléments ou de routes. Pour de plus amples renseignements sur les limites précises et les zones de peuplement, y compris la ceinture de verdure villes/villages et hameaux, les municipalités appropriées devraient être consultées.

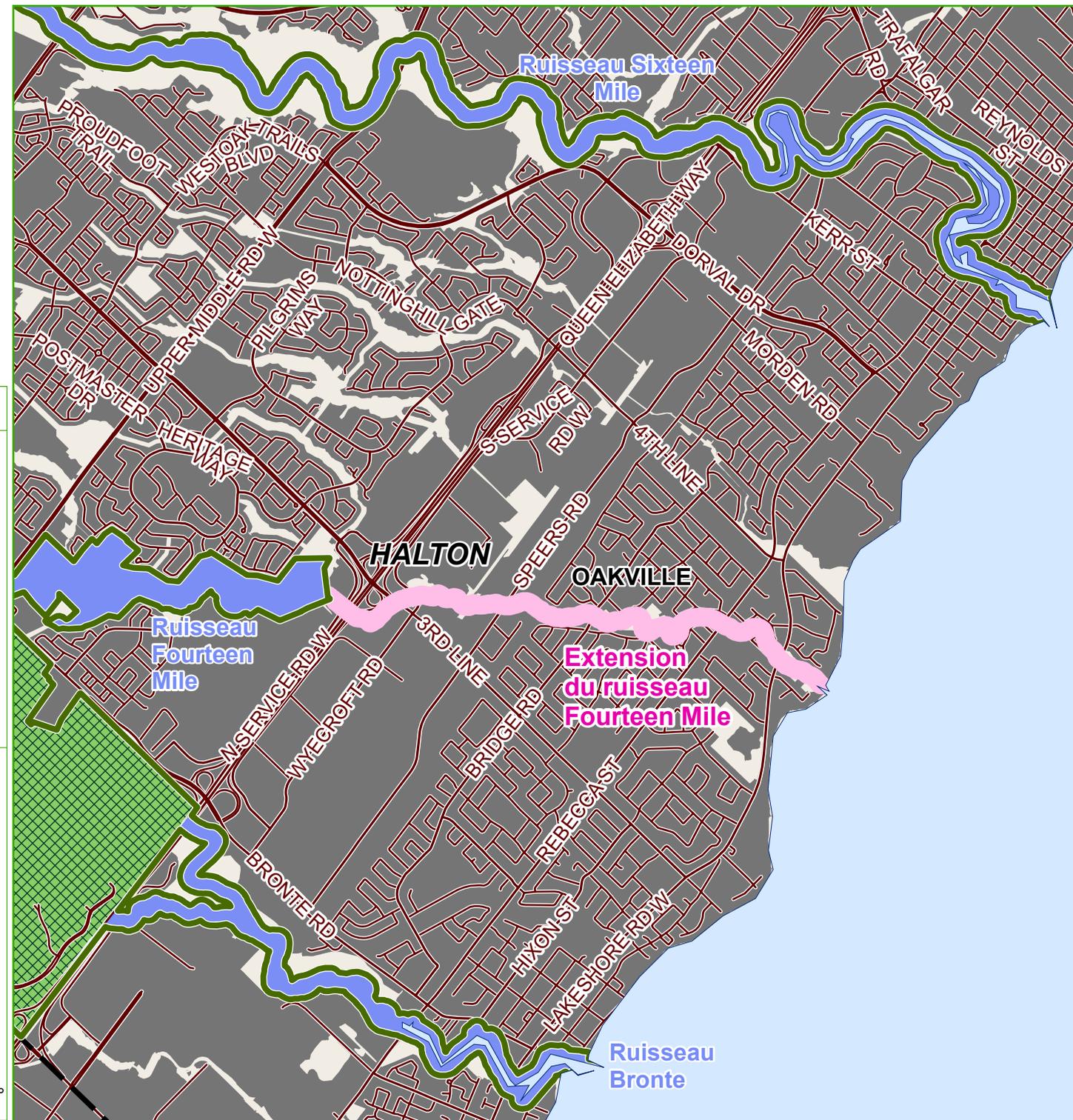
Source de renseignements: Production et sources de données provenant du ministère des Affaires municipales et du Logement, du Ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts, du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs et du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2022.

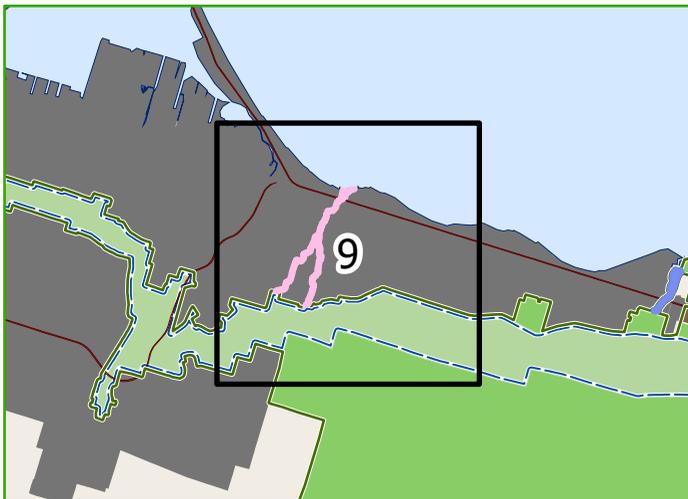
*Règlement de l'Ontario 59/05, dans sa version modifiée.

0 0.3 0.6 1.2 Km

1 cm correspond à 394 m Nord de la carte : 0°



ceinture de verdure



LÉGENDE

- | | |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Zone de la ceinture de verdure* | Zones de peuplement à l'extérieur de la ceinture de verdure |
| Campagne protégée | Limites municipales |
| Système du patrimoine naturel | Routes ou routes principales |
| Villes et villages | Les cartes sont fournies
aux fins de consultation
seulement |
| Vallées fluviales urbaines | |
| Vallées fluviales urbaines proposées | |
| Zone de la plan d'aménagement de l'escarpment Niagara | |
| Zone de la moraine d'Oak Ridges | |

Ontario

Notes: Nous nous sommes efforcés d'intégrer avec précision ces renseignements à la carte. Toute fois, cette carte ne devrait pas servir à trouver l'emplacement exact d'éléments ou de routes. Pour de plus amples renseignements sur les limites précises et les zones de peuplement, y compris la ceinture de verdure villes/villages et hameaux, les municipalités appropriées devraient être consultées.

Source de renseignements: Production et sources de données provenant du ministère des Affaires municipales et du Logement, du Ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts, du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs et du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2022.

*Règlement de l'Ontario 59/05, dans sa version modifiée.

0 0.3 0.6 1.2 Km

1 cm correspond à 394 m Nord de la carte : 0°

